



CP - BBW

Comité Provincial de Bruxelles et du Brabant Wallon



P.V. DE L'ASSEMBLEE STATUTAIRE PROVINCIALE DU 29 MAI 2024

1. Vérification des mandats et établissement du nombre de votants

Au total des voix, sont possibles : 97 voix administratives et 465 voix sportives.

À la suite de l'absence du club PALUC :

- Le nombre de voix administratives devient donc : 96
- Le nombre de voix sportives devient donc : 462

49 voix minimum seront nécessaires pour les votes administratifs et 232 voix pour les votes sportifs.

2. Approbation du P.V. de l'Assemblée Générale Sportive de septembre 2023

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Sportive de septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans remarque.

3. Allocution du président

L'assemblée respecte une minute de silence en mémoire de nos disparus.

Jean-Michel souhaite la bienvenue aux clubs et remercie notre hôte le CTT Tubize. Il signale qu'il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles pour s'occuper des comités à quelques niveaux que ce soit.

Le Président se félicite également des beaux résultats jeunes de cette saison.

Le Président remet à l'occasion de leur titre ROYAL un trophée au club A.E.C.

Jean-Michel signale qu'il existe une équipe « animation » au sein de l'AFTT dont les clubs peuvent bénéficier pour de la propagande.

4. Rapport de la secrétaire

Nathalie passe en revue différents points :

Infos au niveau des clubs :

- ✓ Arrêt du club BBW202 PALUC, le Président Mr R. BARE ne pouvant être présent remercie l'ensemble des clubs pour la bonne collaboration. Les joueurs sont donc libres de transfert.
- ✓ Le club BBW205 ZENITH a actuellement des soucis d'horaire, leurs interclubs se dérouleront peut-être uniquement le samedi, à suivre...
- ✓ Côté bonne nouvelle le BBW315 LE MOULIN intègre le complexe sportif de Jodoigne, n'oubliez pas de prévenir vos joueurs.

Présidence

Jean-Michel Mureau – avenue Grand'Peine 11
B – 1428- Lillois
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 35.83.46
email: nath.alexander14@gmail.com

Infos au niveau de la FRBTT – AFTT

Des modifications sont intervenues aux niveaux des R.S (voir en annexe). La modification à retenir est celle concernant les abandons en cours de rencontre. A partir du 1/7/24 si un joueur ne rentre pas de CM justifiant ses abandons en cours de rencontre, il recevra une amende mais aussi une défaite (son adversaire sera lui crédité d'une victoire).

Infos au niveau du CP

Le CP a décidé de coopter Felix DANDOIS, il rajeunit donc les « cadres » ☺. Epaulé de Phillipe HERALY à la Présidence et de Pieter-Paul VAN LAERE comme Directeur Technique, un nouveau dynamisme souffle sur la commission des jeunes. Felix est également Président de la commission d'Arbitrage, je vous engage à lui témoigner votre confiance au moment des votes.

Malheureusement, Sacha PAULIS membre de notre CP depuis 2013 a décidé de mettre fin à ses fonctions. Nathalie souligne que les tâches qui lui incombait n'étaient pas des plus simples. La confection du calendrier lui demandait souvent de travailler durant ses vacances jusqu'à des 3-4 heures du matin afin de trouver une solution qui rencontre au mieux vos attentes. Ce travail usant mais aussi un manque d'objectifs clairs au sein des hautes instances font qu'aujourd'hui il jette l'éponge.

Nathalie remercie Sacha pour son dévouement. Son esprit critique, sa droiture font qu'il sera difficile de le remplacer au sein du CP. Son départ signifie également une grande perte pour notre sport en général.

5. Rapport du trésorier

La situation budgétaire est arrêtée au 21/05/2024 a été envoyée aux clubs.

Didier précise que la 2^{ème} tranche des affiliations doit encore parvenir. Le bilan financier final devrait être en accord avec le projet présenté en septembre dernier.

6. Rapport des commissions

Commission d'Arbitrage

Felix signale qu'avec l'aide de Guy KAISIN, une nouvelle plateforme permet de mieux gérer les inscriptions mais aussi le suivi de la compétition durant les tournois. Nous sommes actuellement dans l'attente d'une intégration dans le site de l'AFTT qui permettrait un accès aux points numériques. Les dates des formations des arbitres seront communiquées en début de saison. Au niveau des horaires, nous rencontrons toujours des retards mais avec 4 joueurs par poule et surtout 2 joueurs qualifiés il est difficile de faire mieux.

Commission des Jeunes

Philippe remercie les clubs d'avoir suivi le projet proposé par la CJT. Felix passe en revue les différentes organisations et aussi les différents résultats. A noter qu'il y avait 11 jeunes dans la structure cette année et que tous montent de classement. Une délégation du BBW (48 jeunes de 8 clubs différents) s'est rendue aux internationaux d'Hasselt, où nous avons décroché le titre de meilleure délégation. 2 jeunes sont également sélectionnés pour rejoindre l'AFTT et 1 participera aux Championnats d'Europe.

Présidence

Jean-Michel Mureau – avenue Grand'Peine 11
B – 1428- Lillois
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 35.83.46
email: nath.alexander14@gmail.com

Philippe signale, que Séverine LEROY responsable de l'interclubs découverte, rencontre de plus en plus de fft des équipes lorsque celles-ci doivent se déplacer. Le CP étudiera cette problématique lors de son séminaire.

Commission de Classements

Sacha nous donne quelques infos sur les classements. Afin de ne plus avoir de dérive inter-province, les provinces ne pourront « valider » que les demandes dans une fourchette de « +25 à – 25 points ». Au-dessus de cette fourchette c'est une commission mixte avec les différents responsables provinciaux qui prendra une décision, il va de soi que les demandes exceptionnelles devront être motivées. Lors de la réclamation, le joueur repartira avec ses points obtenus (plus de points bonus).

Pour les noyaux, un groupe de travail est en place mais certaines provinces ne veulent pas emboîter le pas...

PQ ne pas être innovateur au BBW ??? Peut-être faire une consultation des clubs.

PQ le classement est-il revu que tous les mois ? Pour éviter les effets yo-yo, une alternative serait de mettre à jour le classement toutes les deux semaines d'interclubs.

PQ les interclubs jeunes n'ont-ils qu'un coefficient de 0,35 ? Vu les bons niveaux des joueurs ce n'est pas très motivant, Sacha relayera cette demande à l'AFTT.

Commission de Calendrier

Didier explique que les formulaires d'inscriptions des équipes ont été envoyés.

Labellisation

La labellisation est retournée dans le giron du secrétariat de l'AFTT. Les critères de l'ADEPS sont enfin connus et une réunion est programmée prochainement.

7. Interpellations

Proposition du club SET-JET FLEUR BLEUE

1A. ANNULATION DE LA DISCONTINUITÉ DANS LA PUBLICATION DES POINTS NUMÉRIQUES – VOTE 1A

- MOTIVATION DE LA DEMANDE

Le système de points numériques étant devenu la référence absolue permettant de suivre l'évolution d'un joueur, il est regrettable que les updates au fil de l'eau ainsi que la publication mensuelle officielle des points au niveau de la data base de l'AFTT s'arrête temporairement et volontairement à fin février.

Bien que la mise à disposition de cet outil d'évaluation performant, devenu rapidement très apprécié par une grande majorité des affiliés, puisse avoir un effet pervers en fin de saison sur une partie des joueurs ne souhaitant plus risquer de détériorer leurs résultats, nous estimons qu'il n'incombe pas à la fédération de devoir gérer cette problématique. La responsabilité et la gestion de ce type de situation doit entièrement reposer sur les dirigeants des clubs.

Présidence

Jean-Michel Mureau – avenue Grand'Peine 11
B – 1428- Lillois
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 35.83.46
email: nath.alexander14@gmail.com

Proposition du club LIMAL WAVRE

1B. MODIFICATION DANS LA FREQUENCE DE LA PUBLICATION DES POINTS NUMERIQUES – VOTE 1B

- MOTIVATION DE LA DEMANDE

Publication des points des joueurs, uniquement en début de saison, à la mi-saison et en fin de saison. Beaucoup de joueurs ont leur nez et leurs yeux collés sur le smartphone à suivre l'évolution de leurs points. Ils en arrivent à se sélectionner ou à se dé-sélectionner en fonction de la situation de peur de perdre des points. Cela en devient parfois difficile pour le sélectionneur.

***Info du CP :** Les deux propositions étant antagonistes, elles seront donc votées ensemble. Il est évident que chaque club ne pourra donner son accord que pour une seule des deux propositions*

VOTE 1A : ANNULLATION DE LA DISCONTINUITÉ DANS LA PUBLICATION DES POINTS NUMERIQUES

VOTA 1B : MODIFICATION DANS LA FREQUENCE DE LA PUBLICATION DES POINTS NUMERIQUES

Vote sur la proposition 1, voix « sportives » uniquement

	POUR	CONTRE	BLANC
1A	390		7
1B	65		

La proposition 1A sera présentée au Conseil Régional de l'AFTT et devra encore être acceptée par les autres provinces Francophones.

8. Elections statutaires

Ratification de la candidature de Felix DANDOIS

Résultat du vote (voix administratives) sur 96 voix possibles :

NOMS - PRENOM	OUI	NON	BLANC
DANDOIS Felix	94	0	2

Suite à ce vote, Felix DANDOIS est élu jusqu'à la fin du mandat en cours (juin 2026)

9. Propositions de modifications de R.O.I et des R.S.

Néant

10. Débats

Nous avons reçu plusieurs demandes de la part du club de Limal Wavre, pour lesquelles nous vous proposons un débat constructif plutôt que des votes.

Présidence

Jean-Michel Mureau – avenue Grand'Peine 11
B – 1428- Lillois
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 35.83.46
email: nath.alexander14@gmail.com

1. Matchs de barrages et champions en vétérans

Proposition du club : jouer au sein des clubs et de façon préventive les 1/4 finale et 1/2 finale et réserver la date « des barrages » pour les finales dans un même local.

Info du CP : Cette idée a déjà été débattue au sein du CP, mais c'est impossible vu le calendrier. Entre le dernier interclubs vétérans et la journée finale il n'y a pas de journée libre. Les dates suivantes tombent dans les vacances de « Pâques ». La journée finale termine certainement tardivement mais se joue un vendredi... Comme un interclubs normal....

2. Double affiliation Dames

Le club de Limal Wavre propose qu'une dame puisse jouer dans un autre club que le club où elle évolue en Messieurs ?

Info du CP : Cette proposition a déjà été débattue par le BBW au niveau de l'AFTT, mais cela demande une réforme de nombreux articles du règlement et soulève aussi de nombreuses questions... A savoir : la dame "appartiendrait" à quel club en cas de transfert ? en cas d'accident ? Les deux clubs devront-ils payer 2 cotisations ? La dame aura-t-elle 2 numéros d'affiliations différents ?? Le CP propose donc de représenter cette idée au niveau de l'AFTT.

3. Optimisation des équipes en P5

Bilan saison 2023-2024 séries P5 jeunes évoluant impérativement le samedi :

- 3 séries P5 jeunes ont été créées avec au total 19 équipes inscrites (voir tableau ci-dessous)
- De nombreux « bye » démotivant les jeunes (et les parents) vu l'irrégularité des sélections ... et optant dès lors pour d'autres activités, planifiées de façon récurrente !

Bilan saison 2023-2024			
	Nbre équipes	Nbr FG	
P5A	9	1	62 équipes dont 4 FG
P5B	9	1	
P5C	8	0	
P5D	9	0	
P5E	8	0	
P5F	10	1	
P5G	9	1	
P5H jeunes	6	0	19 équipes pour 3 séries
P5I jeunes	7	0	
P5J jeunes	6	0	

La proposition est la suivante pour la saison 2024-2025 : se limiter à 2 séries P5 jeunes et si le nombre d'équipes est > 20, accepter d'inscrire 11 équipes voir 12 équipes dans les séries ... comme c'est le cas dans 4 autres provinces wallonnes !

L'intérêt de cette proposition réside essentiellement dans la motivation des jeunes à participer pleinement à un championnat et permettre aux parents d'inscrire cette activité comme prioritaire dans le planning familial, sur base d'un calendrier interclub rempli à 100%.

Présidence

Jean-Michel Mureau – avenue Grand'Peine 11
B – 1428- Lillois
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 35.83.46
email: nath.alexander14@gmail.com

Info du CP : L'idéal est en effet de créer des divisions complètes et c'est ce que le CP recherche. Mais les N° dans la grille ne sont pas « extensibles ». Proposer des séries à 11 ou 12 serait impensable car cela engendrerait pour certains clubs des locations supplémentaires de salles, qui ne seraient pas toujours possibles.

Le président remet un souvenir à Sacha en remerciement pour ses nombreuses années passées au sein du CP. Il remercie les clubs et souhaite de bonnes vacances aux responsables.

Nathalie ALEXANDER
Secrétaire provinciale

Présidence

Jean-Michel Mureau – avenue Grand'Peine 11
B – 1428- Lillois
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 35.83.46
email: nath.alexander14@gmail.com

Modifications Règlements Sportifs

Le 2 mars 2024, le Conseil national a approuvé les modifications des Règlements Sportifs ci-dessous. Ces modifications entreront en vigueur le 1er juillet 2024.

B.3.1 À l'issue d'une saison sportive, les joueurs restés inactifs ou n'ayant pas disputé au minimum 20 rencontres individuelles, [15 rencontres individuelles pour une fiche «dames»](#) et [10 rencontres individuelles pour les joueurs évoluant uniquement en Superdivision Messieurs](#), durant deux saisons consécutives, se verront attribuer un classement égal au classement qu'ils possèdent, classement diminué d'un indice

S.2.2 Les rencontres

Une rencontre se compose de six simples.

Tous les matches d'une rencontre doivent être joués et ce dans l'ordre suivant: A-Y, B-X, C-Z, A-X, C-Y et B-Z.

Points à attribuer: 3 pour une victoire, 2 pour un match nul et 1 pour une défaite.

Une équipe se compose de trois ou quatre joueurs.

L'alignement des joueurs est libre et ne doit pas nécessairement respecter l'ordre fixé par le noyau du club.

(Au plus tard 15 minutes avant le début d'une rencontre, l'ordre des joueurs doit être présenté au juge arbitre, ainsi que le nom d'une éventuelle réserve.)

Après le troisième match d'une rencontre (C-Z), une pause de 5 minutes doit être respectée. A partir de ce moment, est permis au club de remplacer un joueur, sans changer l'ordre des joueurs. [Un joueur qui reçoit une carte rouge lors de son premier match ne peut pas être remplacé pour son deuxième match.](#)

S.3.9.4 Un joueur en double appartenance, ne sera qualifié pour les rencontres retour que s'il participe effectivement à au moins 40% des rencontres aller, [en tenant compte des règles d'arrondissement.](#)

C.18.7.6 Si un joueur n'a pas annoncé sa double appartenance, il doit être enlevé de la liste de forces, dès le moment où l'infraction a été constatée. [Ce joueur perd aussi pour la saison suivante le droit de jouer en interclubs.](#)

C.21.12 La liste des forces ne pourra plus subir de modification après le 31 décembre, exception faite pour les joueurs ~~de nationalité belge~~ encore non classés.

Une exception à cette règle est l'application de l'article B.4.3 et B5, lorsque la décision de révision ou d'appel n'est prise qu'après le 31 décembre, tandis que la

décision initiale de modifier l'application de l'article B2 est prise au plus tard le 31 décembre.

C.26.2 Un joueur présent sera sanctionné d'une amende s'il ne dispute pas un ou plusieurs de ses matches, à moins qu'il ne transmette un certificat médical dans les 48 heures après la rencontre à la personne désigné à cet effet par la C.S.N.

S'il ne présente pas de certificat médical dans le délai, les matchs non joués seront comptabilisés sur sa fiche individuelle comme autant de défaites.

C.26.3 Le joueur dont l'adversaire s'est déclaré WO sans certificat médical justifiant son abandon, bénéficiera d'une victoire sur sa fiche individuelle.

E.15.8. Lorsque les organisateurs proposent des séries Dames, une Dame ne peut pas s'inscrire en séries Messieurs.

licence Superdivision Messieurs

S.1.3 Les équipes évoluant en Superdivision Messieurs doivent être titulaires d'une "licence Superdivision Messieurs".

S.1.3.1 Pour obtenir cette licence, les clubs doivent démontrer qu'ils sont en conformité avec les dispositions de l'article S.1.2 et accepter de disputer des matches n'importe quel jour

S.1.3.2 La "licence Superdivision Messieurs" peut être demandée par toute équipe de Superdivision Messieurs et de 1ère division nationale Messieurs. Cette licence peut être demandée par l'une de ces équipes au plus tard le 15 septembre de la saison sportive précédente. Les demandes doivent être introduites auprès de la Commission Nationale Sportive, qui met à disposition un formulaire type à cet effet

S.1.3.3 La "licence de Superdivision Messieurs" est attribuée par le Conseil d'Administration National sur proposition de la Commission Sportive Nationale au plus tard le 1er octobre de la saison sportive précédente.

S.1.3.4 L'équipe qui n'a pas obtenu de "licence Superdivision Messieurs" descend toujours en 1ère division nationale Messieurs, ou ne peut en aucun cas monter en Superdivision Messieurs.

S.16 Les descendants.

Les équipes qui n'ont pas obtenu de "licence Superdivision Messieurs" descendent en 1ère division nationale Messieurs. Si toutes les équipes de Superdivision ont obtenu une "licence Superdivision Messieurs", la dernière équipe du classement final doit descendre en 1ère division nationale Messieurs.

C.9.11.1 A l'exception de la division 1 nationale Messieurs, le premier de chacune des séries doit toujours monter dans la division immédiatement supérieure.

L'équipe la mieux classée de la 1ère division nationale Messieurs qui a obtenu une "licence Superdivision Messieurs doit monter en Superdivision Messieurs.

Le deuxième de chacune des séries de division 3 nationale monte en division 2 nationale.

Il y a huit montants des divisions régionales en division 3 nationale, soit cinq montants des séries d'équipes appartenant à l'Aile Francophone et trois montants des séries d'équipes de la Ligue Flamande.

C.9.11.3 Places disponibles

C.9.11.31 Si une place devient disponible dans une division, cette place sera attribuée à l'équipe qui, dans la division immédiatement inférieure, s'est classée à la première place non encore attributive de montée.

Cette procédure sera répétée jusqu'à épuisement de toutes les places vacantes.

C.9.11.32 Si une ou plusieurs places deviennent disponibles en Superdivision Messieurs, elles seront attribuées aux équipes qui se sont classées successivement deuxième, éventuellement troisième et si nécessaire quatrième de division 1 nationale qui ont obtenu une « licence Superdivision Messieurs » tout en tenant compte de l'art. S.1 (une seule équipe par club en Superdivision).

Si aucun candidat n'a encore été trouvé, l'équipe classée dernière dans la Superdivision Messieurs (pour autant que cette équipe ait obtenu une « licence Superdivision Messieurs ») peut être invitée à conserver sa place dans la Superdivision. Si cette équipe refuse, la procédure de l'article C.9.11.31 se poursuivra pour les équipes ayant une "licence Superdivision Messieurs".